

pour prolonger ses séances en Colombie-Britannique. Il est regrettable que l'intérêt des gens de la région de Kootenay n'ait pas été révélé à la commission plus tôt. Du moins, si on l'a révélé, je ne suis pas au courant de ce fait. Je communiquerai toutefois avec le président pour voir si le but louable et souhaitable que vise l'honorable député peut encore être atteint.

### LE COMMERCE

#### SUPPOSÉE VISITE AU CANADA D'UNE MISSION DE LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** J'aimerais demander au ministre du Commerce s'il voudrait commenter une dépêche annonçant qu'une mission de la Chine communiste est actuellement dans notre pays, qu'elle a eu des entretiens avec la Commission canadienne du blé et qu'elle en aura avec de hauts fonctionnaires du ministère du Commerce au sujet des échanges commerciaux avec la Chine.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que deux représentants de la Chine communiste sont au Canada afin de chercher à accroître le commerce entre nos deux pays. Je ne me suis pas entretenu directement avec la Commission du blé afin de savoir si ces représentants se sont rencontrés avec la Commission. Toutefois, j'aurai un entretien avec la Commission dans un jour ou deux, je l'espère, et je demanderai ce qui en est résulté, si résultat il y a.

Je crois comprendre qu'une autre cargaison de blé a été vendue à la Chine continentale par suite de la visite de ces représentants de la Chine communiste, qui s'aboucheront peut-être avec d'autres Canadiens dans le dessein général d'encourager le commerce entre nos deux pays.

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

#### DÉCLARATION AU SUJET D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE À LA NOYADE DE CINQ MEMBRES DE SON PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le 10 juin dernier, le député de Vancouver-Est m'a demandé si j'étais en mesure de renseigner la Chambre au sujet de la tragique noyade de cinq membres de la Gendarmerie royale du Canada, en patrouille commandée sur le lac Simcoe. Étant donné la nature inusitée de cet accident tragique et de l'intérêt qu'il éveille dans tous

les milieux, les députés me permettront peut-être de faire maintenant une déclaration détaillée à cet égard. Nous ne saurons peut-être jamais exactement ce qui s'est passé au moment de ce terrible accident, car il n'y a pas de survivants; mais j'exposerai à la Chambre les données que nous avons pu nous procurer.

La Gendarmerie royale du Canada a pour tâche de veiller à l'application des lois fédérales, ce qui comprend entre autre la loi sur les Indiens, la loi sur l'accise et la loi sur la marine marchande du Canada. Le travail découlant de l'application de ces lois a souvent entraîné l'envoi de patrouilles policières dans la région du lac Simcoe et, de fait, il y a un détachement régulier à Orillia. L'île Georgina, qui se trouve à l'extrémité sud du lac, est une réserve indienne. Il a été nécessaire de dépêcher, à l'occasion, des patrouilles dans cette île, de même que dans cette partie de territoire adjacent de la terre ferme qui va de la pointe Jacksons à Virginia Beach.

Ces patrouilles ont dû s'occuper de plaintes et de renseignements adressés à l'autorité policière concernant certaines contraventions aux lois fédérales que j'ai mentionnées, et notamment des cas d'ivresse et de désordre public. Je ne voudrais pas donner l'impression qu'il y a eu des désordres graves, mais les circonstances n'en ont pas moins exigé l'envoi de patrouilles de police, et l'importance numérique de chaque patrouille est dictée, dans chaque cas, par les circonstances. De toute nécessité, ces patrouilles doivent être dépêchées de nuit ou de jour.

Le samedi soir 7 juin 1958, le caporal H. M. Smart, qui était stationné à Toronto, mais dont la responsabilité s'étendait jusqu'à la région du lac Simcoe, s'est adjoint cinq gendarmes de Toronto et s'est rendu à Beaverton. Il a rencontré là les gendarmes Farough et Perry, du détachement d'Orillia, qui étaient venus là en auto, transportant sur une remorque le bateau patrouilleur. Les gendarmes se sont acquittés de certains travaux dans la région de Beaverton-Sutton. En fait, au début de la soirée, ils ont opéré quatre arrestations en vertu de la loi sur les Indiens.

Plus tard, le caporal Smart, ayant fait monter avec lui dans le bateau patrouilleur les gendarmes Farough et Perry, du détachement d'Orillia, et les gendarmes Melnychuk et Ransom, de Toronto, partit pour l'île Georgina. Il avait laissé derrière lui, dans la voiture de police, les gendarmes McDonald, Kilcup et Smith, de Toronto, pour qu'ils accomplissent sur terre certaines tâches jusqu'à ce que son groupe les rejoigne au retour de l'île. Le bateau patrouilleur était muni d'un radio portatif et la voiture de police avait la radio également.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]